



Atelier sur les paiements pour services environnementaux (PSE) à Montpellier

11-12-13 juin 2014

Du 11 au 13 Juin 2014, le projet PESMIX, conjointement avec le projet INVALUABLE, les membres des ex projets POLICYMIX et SERENA, le GRET, la Mission Economie de la Biodiversité, l'Université Rennes II, la Société Française pour le Droit de l'Environnement, organisent un atelier international sur les Paiements pour Services Environnementaux (PSE). Le titre complet de l'atelier est « *Comment articuler les Paiements pour Services Environnementaux aux autres instruments politiques et économiques, dans les pays du Sud et du Nord ?* ».

Instruments incitatifs pour la conservation des ressources naturelles, les PSE sont de plus en plus utilisés dans les politiques d'environnement et de développement, particulièrement dans les pays du Sud. Ils concernent principalement la gestion de l'eau et des forêts, tant à l'échelle locale que nationale. L'Europe utilise encore peu les PSE, à l'exception des mesures agro-environnementales de la Politique agricole commune, mises en place dans les années 1990. Leur rôle est néanmoins amené à s'intensifier au cours des prochaines années.

La diffusion des PSE génère de nombreux questionnements que nous aborderons au cours de ces trois jours de travail. Nous reviendrons entre autres sur la nature de l'instrument au regard de la façon dont il est mis en œuvre, des différents modèles économiques en place, du rapport entre les PSE et la REDD+ (Réduction des Émissions liée à la Déforestation et à la Dégradation), de leur interaction avec les instruments réglementaires, des arbitrages à trouver entre efficacité environnementale, efficacité et lutte contre la pauvreté, et des conditions institutionnelles nécessaires à la mise en place des PSE.

- La première journée de la manifestation sera consacrée aux questions transversales concernant les PSE, tant du point de vue théorique que pratique. Cette journée sera l'occasion de présenter le bilan des travaux de recherche effectués au sein des pays en développement et dans les pays développés par les différents projets partenaires de l'atelier, et des enseignements que nous pouvons en tirer. Une session spéciale sera consacrée aux « *mécanismes innovants de financement de la biodiversité* » à partir d'une étude GRET-CIRAD-CDC-Biodiversité réalisée pour le compte du Ministère des Affaires Étrangères.
- La seconde journée sera consacrée plus particulièrement aux PSE dans les pays en développement, leur interactions avec d'autres instruments (économiques et réglementaires), leur utilisation possible pour le développement en plus de leur objectifs environnementaux, et leur place dans les politiques publiques.
- La troisième journée, organisée sous l'égide de la Mission Economie de la Biodiversité, sera dédiée aux perspectives de déploiement en France et plus généralement au sein de l'Union Européenne des PSE. Seront notamment abordés les mesures agro-environnementales en Europe, en France et en Languedoc-Roussillon.

Voici une liste (non exhaustive) des thèmes de débat :

- **Nature des PSE** : Quelle est la nature des PSE et des instruments type PSE actuellement mis en place dans le monde ? Peuvent-ils être considérés comme des instruments de marché ou bien, se

rapprochent-ils d'instruments plus familiers, tels que les projets de conservation et de développement intégrés (IDCP) ou les servitudes ? Quelles sont les relations entre l'évaluation économique des services écosystémiques et les PSE ? La paire « PSE/évaluation économique » est-elle un instrument de marchandisation de la nature ?

- **Modèles économiques** : Quels sont les différents modèles économiques des PSE et des instruments type PSE actuellement mis en place ? Quelles relations existe-t-il entre les modèles économiques et les types de services fournis ? Les PSE sont-ils des instruments publics ou privés ?
- **REDD+ et PSE** : REDD+ est souvent dépeint comme un PSE international. En quoi est-ce vrai ? En quoi est-ce faux ? Les projets REDD+ sont-ils une sorte de PSE carbone ou s'inscrivent-ils plutôt dans une approche traditionnelle de conservation, tels que les PCDI (Projets Intégrés de Conservation et de Développement) ?
- **Enseignements intersectoriels et interrégionaux** : les PSE ont été principalement mis en place dans les pays du Sud, sur des enjeux hydrologiques et forestiers. La mise en place de PSE agricoles est moins avancée, bien que, sur certains aspects, les programmations successives de la PAC ont contribué à une certaine diffusion dans l'Union Européenne. Quels enseignements peuvent être tirés de ces expériences ?
- **Efficacité et pauvreté** : les PSE et les instruments type PSE interagissent avec d'autres instruments politiques de développement et de gestion des territoires. Ces interactions conduisent souvent à une hybridation avec les instruments PSE, lesquels se retrouvent dotés de nouveaux objectifs non environnementaux. Ces hybridations se réalisent-elles aux dépens de l'objectif initial des PSE ? Pour des raisons d'efficacité, les économistes sont souvent réticents à associer plusieurs objectifs à un même instrument. Cette position est-elle toujours défendable dans le cas des pays en développement, où les gouvernements manquent de moyens pour répondre à d'autres objectifs non environnementaux, telle que la lutte contre la pauvreté ?
- **Restriction des usages et investissements** : de plus en plus de porteurs de projets PSE revendiquent une combinaison entre une dimension de restriction des usages et une dimension d'investissement, mais dans les faits, cette caractéristique en se retrouve que dans un faible nombre de projets. La ligne de démarcation entre ces deux types de PSE reste pertinente. Quelle comparaison faire des principes de paiements et de contractualisation entre ces deux types de PSE ? Faudrait-il utiliser les PSE comme un canal d'investissements durables dans de nouvelles générations de programmes de développement rural respectueux de l'environnement (comme les IPCD l'ont tenté), ou bien faudrait-il préserver les spécificités des PSE à de seules fins de conservation, afin notamment, de ne pas éroder la propension à payer des acheteurs de service ?
- **Les PSE et les réglementations contraignantes** : le principe de base des PSE est de rémunérer les producteurs afin d'arrêter des externalités négatives et/ou d'adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Cependant, des dispositions légales existent souvent à ce propos. Les incitations sont-elles toujours plus efficaces ? Les PSE peuvent-ils coexister avec une réglementation contraignante ?
- **Conditions institutionnelles pour la mise en place de programmes de PSE** : la signature d'accords contractuels assortis de rémunérations conditionnelles semblent plus aisée avec des propriétaires individuels qu'avec des communautés, notamment en ce qui concerne la définition des droits, des devoirs, voire des sanctions. Plusieurs aspects devraient être clarifiés, en lien avec la nature des services contractualisés, l'identité des fournisseurs de service et la durée des contrats.

Quelles recommandations politiques peuvent être présentées quant à l'emploi de PSE dans les politiques publiques des pays industrialisés et des pays en développement ?

Des chercheurs de différentes disciplines seront présents, venant tant des sciences humaines que naturelles. Également, nous compterons la présence de décideurs politiques français (Ministère du développement durable, Ministère des affaires étrangères, Ministère de l'Agriculture, Services régionaux de la Région Languedoc-Roussillon), européens (Commission Européenne) ainsi que des acteurs de la société civile (ONG, entrepreneurs individuels).





International Workshop on Payments for Environmental Services in Public Policies

Montpellier

11-12-13 June 2014

Payments for Environmental Services (PES) are increasingly becoming a pivotal instrument for environmental and development policies. The PES are based on the idea of paying to ensure a permanent provision of targeted environmental services and correspond to a whole range of instruments; the definition of PES has still not been finalized... Even the nature of the PES is sometimes unclear as some authors considered them as “market-based instruments” while other see in them some (compensated) easements, enforced by a contract. In addition, PES have almost always been implemented in interaction with other instruments. Their core principle is often diluted in various declinations of “hybrid instruments” endorsing several environmental and development objectives.

From a geopolitical standpoint, it is worth noticing that PES are ones of the rare instruments used perhaps more frequently in developing countries than in the developed ones. Thus, 60% of national “forest PES” were made in developing countries in 2002 according to the International Institute for Environment and Development.

European countries barely use PES. One exception is the Common Agricultural Policy’s Agri-environment schemes. The objective of these measures implemented in the 1990s was to guide volunteer farmers through monetary incentives towards sustainable and multifunctional practices that help preserve the environment and maintain the countryside. Were the PES to be adopted in France and elsewhere in Europe, what lessons could we learn from these past experiences, particularly from the South?

In this context, the PESMIX project proposes the organization of an international symposium on the use of PES within mixes of instruments and policies, in both developing and industrialized countries. The PESMIX project aims at studying the use of PES in the Malagasy and Mexican conservation policies. Other research projects, often linked with the REDD+ initiative are currently involved in similar efforts, e.g. the SERENA project (ended in 2013), the POLICYMIX project (ending in 2014) and the INVALUABLE project (ending in 2014). Many other French and European networks have shown interest in expanding studies on PES, especially since the introduction of PES-like incentives in the EU Common Agricultural Policy.

Under the general issue of “PES in mixes of instruments and policies in developing and industrialized countries - which policy recommendations can be made on the use of PES in public policies in both the industrialized and developing countries?”. The workshop will focus on the following topics:

- **Nature of PES:** What is the nature of PES and of the numerous and various PES-like arrangements which are implemented throughout the world? Can they be classified as “market-based instruments” or can they be assimilated to more familiar instruments, such as Integrated Conservation and Development Projects (ICDP) or a kind of easements? What are the relationships between economic valuation of ecosystem services and PES? Is the “PES/economic valuation” couple an instrument for the commodification of nature?
- **Economic models:** What “business models” of PES and PES-like are being implemented? What is the relationship between the business model and the type of services delivered? Are PES private or public instruments?
- **REDD+ and PES:** REDD+ is sometimes portrayed as an international PES. What supports this assertion and what does not? Are “REDD+ projects” a local version of PES schemes for delivering carbon services, or do REDD projects endorse more traditional conservation approaches such as ICDPs?
- **Cross-sectoral and South-North lessons:** PES has mainly been implemented in the South to manage water quality and forest-related services. The implementation of PES in agriculture is less advanced, but the CAP plans to use them on a large scale in the EU. What lessons can be derived from these experiences?
- **Efficiency and poverty:** PES and PES-like are interacting with other instruments from territorial development and management policies. These interactions often lead to “hybridization” of the PES instrument, so as to endorse objectives other than strictly environmental ones. Are such hybrids realized at the expense of the initial objective of PES? To ensure efficiency, economists are often reluctant to embark more than one objective in an instrument. Is such a position of principle still workable when governments in developing countries lack the means to address policy objectives other than environmental ones, e.g. poverty alleviation?
- **Land-use restriction or assets-building?** : More and more PES-makers claim they combine these two dimensions, but apparently only a few PES succeed in truly combining both dimensions. Thus, a dividing line can still be drawn between the land-use restricting and the assets-buildings PES. What are the differences regarding payment vehicles and contracting schemes between the two PES types? Should PES be used as sustainable investment channels in new generations of “green” rural development programs, or should they be used exclusively for conservation purposes?
- **PES and command-and-control regulations:** the PES basic principle is to remunerate producers for halting negatives externalities and/or adopting environment-friendly practices. However, legal provisions often exist for such purposes. Are incentives always more efficient? Can PES coexist with a constraining regulation?
- **Institutional conditions for implementing PES programs:** Concluding contractual agreements and obtaining conditional remunerations seems easier with individual owners than with communities, especially when defining rights and duties (and possibly rendering sanctions). Several issues should be clarified: the nature of the services contracted the identity of the services’ providers, and the duration of contracts.

The first day of the workshop will be devoted to the presentation of the conclusions of research projects in the South. The second day will propose several parallel sessions, including one on

Agro-Environment Measures in the Languedoc Roussillon region where Montpellier is located. The last day will be organized by CDC-Biodiversité (Note: the French public bank for biodiversity issues will focus on the possibilities for greater use of PES in France and elsewhere in EU.

